



# **PLAN POUR UN QUÉBEC SOUVERAIN : TOUT PEUT CHANGER**

COLLOQUE DU PARTI QUÉBÉCOIS  
**GOUVERNEMENT SOUVERAINISTE ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

CAHIER DE RÉFLEXION

PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL  
21 ET 22 NOV/09

# TABLE DES MATIÈRES

Mot de Pauline Marois, chef du Parti Québécois

Mot de Daniel Turp, vice-président du Parti Québécois et président de la Commission politique

---

## **THÈME I: LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS À L'ÈRE DES NOUVEAUX MÉDIAS** 5

---

1. État de la situation
2. Le gouvernement souverainiste, la culture et les communications
3. Thèmes des consultations et questions relatives aux orientations générales (12 questions)
  - BLOC A** - Le rapatriement des compétences, les politiques culturelles et leur financement
  - BLOC B** - L'« occupation culturelle » des régions du Québec
  - BLOC C** - Le développement de la technologie et de l'économie numériques
  - BLOC D** - Le rayonnement de la culture québécoise à l'étranger

---

## **THÈME II: LE RENFORCEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC ET À MONTRÉAL** 8

---

1. État de la situation
2. Le gouvernement souverainiste et la langue française
3. Thèmes des consultations et questions relatives aux orientations générales (11 questions)
  - BLOC A** - L'adoption d'une nouvelle Charte québécoise de la langue française
  - BLOC B** - La langue d'enseignement aux niveaux primaire, secondaire et collégial
  - BLOC C** - La maîtrise préalable de la langue française par les candidats à l'immigration
  - BLOC D** - Le maintien des familles sur l'île de Montréal

---

## **THÈME III: L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES** 12

---

1. État de la situation
2. Le gouvernement souverainiste, l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes
3. Thèmes des consultations et questions relatives aux orientations générales (10 questions)
  - BLOC A** - L'intégration des personnes immigrantes par l'emploi
  - BLOC B** - Des mesures accrues de suivi et de soutien aux personnes immigrantes
  - BLOC C** - L'établissement des personnes immigrantes en région
  - BLOC D** - L'affirmation des valeurs fondamentales de la nation québécoise

---

## **THÈME IV: L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE NATIONALE, L'ÉDUCATION À LA CULTURE ET L'APPRENTISSAGE DES LANGUES** 15

---

1. État de la situation
2. Le gouvernement souverainiste, l'histoire nationale, l'éducation à la culture et l'apprentissage des langues
3. Thèmes des consultations et questions relatives aux orientations générales (15 questions)
  - BLOC A** - L'enseignement de l'histoire nationale
  - BLOC B** - L'éducation à la culture
  - BLOC C** - Une langue française de qualité
  - BLOC D** - L'apprentissage de la langue officielle, de la langue anglaise et des autres langues



# MOT DE PAULINE MAROIS

Chef du Parti Québécois

## Penser et agir en gouvernement souverainiste !

Au Parti Québécois, nous sommes souverainistes. Nous avons la conviction que les Québécois et Québécoises ont le droit et la capacité de faire eux-mêmes leurs choix et de décider de leur avenir. Surtout, nous croyons fermement que leur développement et leur intérêt seraient mieux servis dans un pays souverain.

Notre raison d'être est de faire en sorte que ce projet se concrétise. Notre devoir est de tout mettre en oeuvre afin de mobiliser les Québécois et Québécoises pour l'atteinte de cet objectif. Notre responsabilité est de saisir chacune des occasions de faire grandir la liberté politique du Québec.

En présentant le Plan pour un Québec souverain, j'ai réaffirmé que la réalisation de la souveraineté du Québec est toujours notre priorité absolue. Nous voulons ainsi remettre la souveraineté à l'ordre du jour, rompre avec l'attentisme référendaire et nous assurer que les pouvoirs de la nation québécoise s'accroissent de jour en jour. Il nous faut donc définir le nouveau programme d'un gouvernement qui sera guidé par la volonté de faire du Québec un pays.

Le Parti Québécois a toujours été un parti qui a mis les idées au centre de son action. Il nous faut prendre du recul, se donner une vue d'ensemble des secteurs névralgiques de notre développement et identifier les enjeux prioritaires du Québec. Afin de nourrir notre réflexion, nous tiendrons trois colloques qui porteront sur des thématiques d'un gouvernement souverainiste, soit le développement culturel, le développement économique et les politiques sociales.

Ces colloques se veulent ouverts aux idées nouvelles. Ce que nous recherchons, ce sont de franches discussions, des débats intéressants et des idées audacieuses. Nous voulons que les militants du Parti Québécois s'approprient cet espace pour débattre de leur vision du Québec de demain. Cette formule permettra de contribuer à la rédaction de la proposition principale qui sera discutée lors du XVI<sup>e</sup> congrès national. C'est à cette occasion que le programme du Parti Québécois sera adopté.

Le cahier de réflexion qui vous est aujourd'hui proposé sert à lancer les discussions du premier de nos trois colloques menant à notre prochain congrès national. Nous avons beaucoup de travail devant nous. En effet, c'est plus qu'une plateforme pour la prochaine élection que nous bâtirons, c'est un plan pour la prochaine génération.

Et nous commençons par penser et agir en gouvernement souverainiste !

# MOT DE DANIEL TURP

Vice-président du Parti Québécois et président de la Commission politique

## Souveraineté, gouvernement souverainiste et développement culturel

Le projet d'indépendance nationale pour le Québec est celui qui est le plus porteur pour la nation québécoise et l'ensemble de ses citoyens et citoyennes. Il s'inscrit dans une démarche qui est celle qui a fait naître près de 150 nouveaux pays depuis l'avènement des Nations Unies en 1945 et qu'empruntent de nombreuses autres nations. En effet, l'Écosse et la Catalogne veulent, comme le Québec, avoir une véritable voix au sein du concert de près de 200 pays indépendants.

Dans son Plan pour un Québec souverain, le Parti Québécois affirme avoir l'intention de se comporter, entre la prise du pouvoir et l'accession du Québec à la souveraineté, en gouvernement souverainiste en tout temps. Ce comportement se traduira par l'adoption d'une Constitution québécoise et l'institution d'une citoyenneté québécoise, mais également, comme le décrit le Plan pour un Québec souverain, par des gestes visant à freiner et à combattre les ingérences du gouvernement fédéral, à assumer toutes les compétences que détient le Québec, à occuper tout l'espace dans les compétences partagées et à acquérir de nouveaux pouvoirs. De tels gestes prépareront le Québec à assumer son destin.

Le Parti Québécois amorce sa réflexion sur les gestes que posera un futur gouvernement du Parti Québécois en choisissant comme premier thème le développement culturel. Éminemment lié à la question de l'identité que la chef du Parti Québécois a défendue avec ardeur en déposant, en 2007 à l'Assemblée nationale, une Loi sur l'identité québécoise. Le choix de ce thème permet de poursuivre la réflexion que Camille Laurin avait entreprise en 1978 en préparant un livre blanc sur La politique québécoise de développement culturel qui rappelle l'importance de la culture comme point de départ :

«Aussi, prendre appui sur la culture québécoise pour concevoir le projet d'un développement culturel, ce n'est pas confiner à une région particulière de l'univers des interrogations ou des projets qui concernent l'humanité tout entière. C'est plutôt chercher dans une communauté concrète un point de départ. Pour que s'édifie peu à peu, à la dimension du monde, une nouvelle culture, où les hommes de notre temps se reconnaîtraient dans une fraternité que seule peut nourrir la différence des sociétés adultes et responsables.» (p. 144)

Pour ce premier colloque consacré au développement culturel, nous avons choisi de privilégier quatre thèmes de réflexion :

- 1) la culture et les communications à l'ère des nouveaux médias;
- 2) le renforcement de la langue française au Québec et à Montréal;
- 3) l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes;
- 4) l'enseignement de l'histoire nationale, l'éducation à la culture et l'apprentissage des langues.

Je vous souhaite de bonnes délibérations dans vos circonscriptions et un bon colloque !

## THÈME I

# LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS À L'ÈRE DES NOUVEAUX MÉDIAS

### 1. ÉTAT DE LA SITUATION

Définie par l'UNESCO comme étant l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société, la culture imprègne profondément et durablement tous les aspects de la vie quotidienne des Québécois et Québécoises. Elle influence leur cheminement historique, se fonde sur leur spécificité linguistique et se reflète dans leur manière d'occuper le territoire. Elle joue un rôle important dans l'animation de leur vie familiale et sociale. Elle est au coeur même de leur sentiment d'appartenance et confère à la nation québécoise une identité qui lui permet de définir son rapport avec les autres nations du monde.

La culture d'une nation est véhiculée essentiellement par sa langue, ses valeurs, ses coutumes et son patrimoine historique. Elle évolue sans cesse, notamment par l'apport irremplaçable de ses créateurs et artistes de toutes les disciplines qui, par leur talent, leur passion, leur audace et leurs réussites, assurent son rayonnement national et international.

Les aspirations du Québec en matière de culture et de communications d'hier sont encore plus pertinentes aujourd'hui. Le poids politique et démographique du Québec au sein de la fédération canadienne diminue de plus en plus. Alors que le Québec comptait pour 40 % de la population du Canada en 1867, il en représente aujourd'hui moins de 25 %.

La place de la culture dans le projet de pays doit donc être réaffirmée avec vigueur. Le Parti Québécois est résolument décidé à agir pour replacer la culture au coeur de ce projet.

Malgré ses succès indéniables, la culture québécoise est confrontée à de nouveaux défis dont ceux liés à la mondialisation, au développement des nouveaux médias. Pour l'heure, les outils culturels indispensables pour affronter l'avenir et permettre aux artistes québécois de prendre leur place dans un univers culturel en pleine mouvance technologique sont entre les mains d'Ottawa : la réglementation de la radiodiffusion et la télédiffusion relève uniquement du gouvernement fédéral, en particulier du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui se rapporte au Parlement d'Ottawa.

Le gouvernement du Canada invoque son prétendu pouvoir de dépenser pour octroyer des subventions aux artistes et aux institutions culturelles du Québec. Il s'agit d'un bel exemple de chevauchements inutiles, illustré notamment par le fait que le travail du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est dédoublé par le Conseil des arts du Canada et Téléfilm Canada. D'ailleurs, les preuves démontrant le poids du gouvernement fédéral dans l'établissement des critères de sélection et de soutien financier des œuvres sont nombreuses et ne sont pas sans affecter la liberté fondamentale d'expression et de création des artistes du Québec.

Que dire aussi de la compétence exclusivement fédérale en matière de droit d'auteur, un domaine qui devient de plus en plus complexe avec l'arrivée massive des nouveaux médias, particulièrement ceux en relation avec Internet.

En 2006-2007, les dépenses fédérales au Québec, au titre de la culture, étaient estimées à 1,2 milliard \$ dont plus de la moitié est consacrée à la radio et la télévision. Pour la même période, le gouvernement du Québec a versé 819,6 millions \$ dans le domaine culturel. Deux gouvernements, deux politiques culturelles différentes et peu coordonnées ne sont pas des gages de succès pour le développement culturel du Québec. Plus que jamais, l'État du Québec doit disposer de tous les moyens pour soutenir les artistes et créateurs québécois.

### 2. LE GOUVERNEMENT SOUVERAINISTE, LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS

Assumer ses responsabilités dans ces domaines suppose que le Québec occupe tout le champ de la culture et des communications. Une nation doit être maître de ce qui façonne son identité et des budgets qui y sont consacrés. Il lui appartient aussi de soutenir la diffusion internationale des œuvres de ses artistes et de ses créateurs. En ce qui concerne les communications, l'acquisition de nouveaux pouvoirs s'impose. Toutefois, au cours des années, les tribunaux fédéraux ont progressivement reconnu au gouvernement fédéral l'exclusivité des compétences dans les domaines de la radiodiffusion, de la télédiffusion, de la câblodistribution et d'Internet.

Pour agir comme gouvernement souverainiste, le Québec devra donc rapatrier l'ensemble des compétences et des budgets en ces matières, renforcer les politiques culturelles existantes et se doter d'une politique nationale des communications. L'«occupation culturelle» du territoire sera également un défi pour le Québec, comme le seront le développement de la technologie et de l'économie numériques et le renforcement de la diplomatie culturelle du Québec.

### 3. THÈMES DES CONSULTATIONS ET QUESTIONS RELATIVES AUX ORIENTATIONS GÉNÉRALES

#### **BLOC A - Le rapatriement des compétences, les politiques culturelles et leur financement**

Le Parti Québécois est convaincu que le gouvernement du Québec doit détenir l'ensemble des compétences dans le domaine de la culture et des communications et être le seul maître d'œuvre de son financement public. En conséquence :

- 1** Quelles mesures devraient être prises pour préparer le gouvernement du Québec à l'exercice de ses compétences exclusives en matière de culture et de communications ?
- 2** Est-ce que le gouvernement du Québec devrait créer un Conseil de radiodiffusion et de télédiffusion québécois ?
- 3** Quels sont les nouveaux modes de financement devant être envisagés pour soutenir les artistes, les organismes culturels ainsi que les sociétés et organismes d'État, notamment le CALQ, la SODEC et Télé-Québec ?

#### **BLOC B - L'«occupation culturelle» des régions du Québec**

Le Québec est vaste et l'«occupation culturelle» de l'ensemble de son territoire n'est pas aisée à assurer. Le Parti Québécois estime que chaque région doit pouvoir avoir les moyens pour contribuer au développement de notre culture. De plus, les régions doivent être en mesure d'offrir une vie culturelle diversifiée et de qualité.

Toutefois, un constat s'impose : l'offre culturelle pourrait être accrue en région et la promotion d'une vie culturelle pourrait y être intensifiée. Il faut également assurer la préservation de notre patrimoine culturel bâti, en particulier du patrimoine religieux dont la mise en valeur est essentielle dans les régions du Québec.

- 4** Quelles mesures le Québec devrait-il prendre pour intensifier l'offre culturelle et pour soutenir davantage la production et la diffusion culturelles en région ?

- 5** Quelles mesures doit prendre l'État québécois pour assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel bâti dans les régions du Québec, en particulier le patrimoine religieux ?

#### **BLOC C - Le développement de la technologie et de l'économie numériques**

Accès Internet à très haute vitesse dans toutes les régions du Québec

Malgré les engagements passés en la matière, il est toujours impossible pour un grand nombre de Québécois et Québécoises d'avoir un accès efficace à Internet. Cela soulève des problèmes évidents dans tous les domaines de l'activité humaine. Aujourd'hui, plusieurs pays investissent massivement afin de rendre disponible Internet à très haute vitesse à l'ensemble de leur population. Le Québec ne fait pas bonne figure dans cette course.

- 6** L'accès Internet à très haute vitesse devrait-il être considéré comme un service essentiel au même titre que le téléphone ou l'électricité et quelles mesures le gouvernement du Québec devrait-il prendre pour favoriser un tel accès ?

#### **Musique, films, livres et journaux en ligne**

L'industrie du disque, tout comme les domaines audiovisuels et littéraires, est confrontée à un besoin urgent d'adaptation de ses modèles d'affaires imposés par les nouveaux médias globaux. L'augmentation des ventes en ligne ne compense pas les pertes des supports traditionnels et du piratage. Malgré des initiatives réussies pour préserver le marché québécois qui demeure modeste,

les créateurs et les producteurs doivent négocier ce virage technologique inévitable. La musique, la littérature et le cinéma du Québec doivent être soutenus pour qu'ils puissent occuper avec succès l'espace des nouveaux médias.

**7** Quelles mesures doit prendre le gouvernement du Québec pour que les nouveaux modes de diffusion profitent aussi bien aux créateurs qu'au public, tout en préservant les droits d'auteurs?

**8** Comment assurer la qualité et la diversité de l'information dans nos médias traditionnels qui sont aux prises avec des problèmes de rentabilité au moment où tout est diffusé gratuitement sur le WEB?

#### Économie numérique

Selon plusieurs études, le Québec demeure en retard dans l'économie numérique, notamment face aux voisins canadiens et américains. Nos entreprises culturelles vendent moins en ligne et les Québécois et Québécoises effectuent moins de transactions en ligne. Par voie de conséquence, quand ces derniers le font, c'est souvent pour acheter des produits à l'extérieur du Québec.

**9** Par quels moyens le gouvernement du Québec doit-il soutenir le développement de l'économie numérique?

#### BLOC D – Le rayonnement de la culture québécoise à l'étranger

Pour déployer leur plein potentiel, les artistes du Québec doivent voir leurs œuvres rayonner à travers le monde. Des efforts ont été faits par le Québec pour assurer un tel rayonnement, mais le gouvernement du Canada a cherché à occuper une place prépondérante dans le soutien international aux artistes et institutions culturelles du Québec. Les coupures fédérales dans le domaine ont toutefois démontré jusqu'à quel point les artistes et institutions du Québec étaient mal servis par le gouvernement du Canada. Il importe que le Québec adopte des mesures pour prendre en charge le rayonnement de la culture québécoise dans le monde.

Seriez-vous favorables à ce que le gouvernement du Québec :

**10** Assure un rayonnement international accru de la culture québécoise, par exemple en établissant des centres culturels du Québec dans de grandes capitales?

De plus, une diplomatie culturelle renforcée suppose que le Québec pourra faire la promotion de la culture québécoise et de langue française dans des organisations internationales et qu'il accentuera notamment son rôle au sein de la Francophonie.

Seriez-vous favorables à ce que le gouvernement du Québec :

**11** Augmente la contribution québécoise à la Francophonie institutionnelle et accroisse la présence du Québec dans les réseaux francophones?

**12** Intensifie le combat pour la présence du français dans les grandes organisations multilatérales, y compris celles des Amériques?

## THÈME II

# LE RENFORCEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC ET À MONTRÉAL

### 1. ÉTAT DE SITUATION

Selon un sondage Léger Marketing du 22 juin 2009, près de 90 % des Québécois francophones considèrent que la langue française est menacée à Montréal. Dans les faits, le poids démographique des individus de langue maternelle française recule radicalement à Montréal depuis 40 ans. Il est passé de 61 % en 1971 à 50 % en 2006. Selon plusieurs démographes, en deux générations ce pourcentage pourrait diminuer à 43 %.

Les experts constatent que ce recul du français est dû à quatre facteurs :

- un allophone sur deux fait un transfert linguistique vers l'anglais;
- le nombre de nouveaux immigrants non francophones accueillis annuellement est important;
- plus de 90 % des immigrants allophones s'établissent à Montréal;
- les francophones de l'île ont quitté massivement Montréal pour s'établir en banlieue.

En fait, entre 1986 et 2006 sur l'île de Montréal, le solde migratoire des individus de langue maternelle française a été déficitaire de 184 000 personnes dont 53 000 entre 2001 et 2006.

Ailleurs au Québec, le français se porte très bien même si de grands progrès doivent être faits au chapitre de l'enseignement du français écrit.

En 2009 au Québec, les problèmes et les énormes défis à relever sont à Montréal. Si aucune mesure concrète n'est prise pour arrêter son anglicisation, la métropole du Québec ne sera plus une ville française. Il est facile d'imaginer l'impact d'une telle situation sur notre capacité d'assurer le développement de l'usage du français, notre langue commune.

Afin d'inverser la tendance, il est impératif d'agir maintenant sur la francisation des personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec, sur leur intégration à court et à long terme sur le territoire québécois et sur le maintien des familles sur l'île de Montréal.

### 2. LE GOUVERNEMENT SOUVERAINISTE ET LA LANGUE FRANÇAISE

Lors du rapatriement de la Constitution du Canada, certaines dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue de l'enseignement au Québec ont été abrogées, sans le consentement du Québec, par la Loi constitutionnelle de 1982. Le 22 octobre 2009, la Cour suprême du Canada déclarait inconstitutionnelles les dispositions de la loi 104 destinées à empêcher les personnes de contourner la loi 101 en inscrivant leurs enfants dans les écoles privées non subventionnées. Le plus haut tribunal du Canada a également déclaré inconstitutionnels plusieurs autres articles de la loi 101 de telle sorte que la loi élaborée par Camille Laurin a été qualifiée de « véritable gruyère ».

Pour agir en gouvernement souverainiste, le gouvernement du Québec devrait se doter d'une nouvelle Charte québécoise de la langue française destinée à renforcer le statut de langue officielle du français, notamment au chapitre de la francisation en milieu de travail. De plus, il est aussi pertinent de débattre des moyens pour contrer le jugement de la Cour suprême du Canada déclarant la loi 104 inconstitutionnelle et d'aborder la question du choix de la langue d'enseignement au niveau collégial. Un gouvernement souverainiste aura le devoir de renverser le phénomène d'anglicisation de Montréal et développer un contexte de francisation durable des candidats à l'immigration. Des politiques doivent également être envisagées pour que les familles reviennent sur l'île de Montréal.

### 3. THÈMES DES CONSULTATIONS ET QUESTIONS RELATIVES AUX ORIENTATIONS GÉNÉRALES

#### BLOC A – L'adoption d'une nouvelle Charte québécoise de la langue française

Pour redonner une unité à la loi fondamentale qui fait du français la langue officielle du Québec, il faut élaborer une nouvelle Charte québécoise de la langue française et renforcer notamment les dispositions qui concernent la langue de travail et la langue de l'Administration.

En conséquence, seriez-vous favorables à ce que :

# 1 Le Québec assume seul tous les pouvoirs en matière de langue?

## La langue de travail

En 2007, 4551 entreprises sur 5640, 139 ministères et organismes gouvernementaux sur 163 et 1917 organismes des réseaux (services de santé et de services sociaux, organismes municipaux et scolaires) sur 2155 répondaient aux exigences de la Charte de la langue française en matière de francisation. C'est donc plus de 80 % des entreprises inscrites à l'Office québécois de la langue française (OQLF) qui sont certifiées. Ce sont majoritairement de grandes entreprises de plus de 99 employés.

De grands progrès ont été faits depuis l'adoption de la loi 101 en 1977. Cependant, en 2005, le Conseil supérieur de la langue française considérait que l'OQLF manquait de moyens pour assurer le suivi et le renouvellement du processus de certification.

En ce qui concerne les entreprises comptant moins de 50 employés, celles-ci ne sont pas soumises à la certification. Ainsi, plus du tiers des travailleurs du secteur privé ne profitent pas des instruments de francisation mis en place par l'OQLF. Rappelons que ces entreprises, plus de 20 000, embauchent une forte proportion d'immigrants, que plus de la moitié d'entre elles se situe dans la région métropolitaine et que plus de 450 000 personnes y travaillent.

De plus, les entreprises à charte fédérale évoluant sur le territoire du Québec, notamment les banques, les ports, les entreprises de transport interprovincial et de télécommunications, ne sont pas assujetties à la Charte de la langue française.

Il y a également une tendance de plus en plus généralisée des entreprises à exiger la connaissance de la langue anglaise, ce qui laisse croire que le français n'est pas la langue d'usage au travail.

Afin de consolider l'emploi de la langue française comme langue de travail dans toutes les entreprises du Québec, seriez-vous favorables à l'adoption de mesures pour :

## 2 S'assurer que l'OQLF applique les dispositions de la nouvelle Charte québécoise de la langue française aux entreprises de 50 à 99 employés?

## 3 Préciser l'obligation des entreprises de 49 employés et moins en matière d'usage de la langue française comme langue de travail et langue de service à la clientèle?

## 4 S'assurer que la Charte de la langue française s'applique aux entreprises à charte fédérale évoluant sur le territoire du Québec?

## 5 Exiger des entreprises qu'elles démontrent la pertinence de maîtriser une autre langue que le français comme condition d'embauche ou de promotion?

[9]

## Langue de l'Administration

De nombreux observateurs, de même que la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2001), ont relevé que l'Administration publique donne l'impression que l'anglais est aussi la langue officielle du Québec et que l'État québécois est bilingue dans la mesure où l'on peut communiquer avec lui en anglais en tout temps.

Actuellement, lorsqu'un immigrant, à son arrivée, s'exprime mieux en anglais ou qu'il en fait la demande, les communications avec le gouvernement se font en anglais. Selon le Conseil supérieur de la langue française, un effort de cohérence doit être fait par le gouvernement du Québec pour rentabiliser les efforts de francisation de la clientèle immigrante et projeter l'image que l'État québécois est un État francophone.

## 6 Seriez-vous favorables à ce que l'Administration publique québécoise communique exclusivement en langue française avec les immigrants s'établissant au Québec?

**BLOC B – La langue d’enseignement aux niveaux primaire, secondaire et collégial**

En invalidant la loi 104, adoptée à l’unanimité en 2002 par les députés du Parti Québécois, du Parti libéral et de l’Action démocratique, la Cour suprême a affaibli de nouveau la Charte de la langue française et a imposé aux Québécois et Québécoises la Loi constitutionnelle de 1982 de Pierre Elliott Trudeau. La Cour suprême du Canada a ainsi décidé que pour quelque 10 000 \$ par année, on peut contourner la loi 101 en achetant une éducation en anglais pour ses enfants et toute sa descendance. Il importe de colmater cette nouvelle brèche à la loi 101.

**7** Seriez-vous favorables à ce que les écoles privées non subventionnées soient assujetties à la loi 101 pour colmater la brèche et que seuls les élèves ayant déjà un certificat d’admissibilité à l’école anglaise puissent s’y inscrire?

Entre 1997 et 2006, le nombre de francophones qui fréquentaient le réseau collégial anglais était stable autour de 4,3 %. En 2006, ils étaient 5468 à avoir fait le saut en anglais au collégial. Il y avait donc en 2006 près de 13 000 étudiants francophones et allophones provenant du réseau des écoles secondaires francophones qui étudiaient au cégep en anglais. Sur dix ans, ce sont 130 000 personnes qui auront fait, en tout ou en partie, leurs études collégiales en anglais.

**8** Quelles mesures doivent être prises pour que les élèves provenant des écoles secondaires francophones fréquentent des cégeps de langue française?

[ 10 ]

Actuellement, lorsqu’un immigrant de langue tierce fait un transfert linguistique, il le fait en français dans une proportion de un sur deux, alors que les transferts devraient minimalement se faire en français dans une proportion de 78 %, ce qui représente le poids démographique des francophones au Québec.

Rappelons que quatre allophones sur dix ayant été obligés par la loi 101 de faire leur éducation en français poursuivent en anglais lors de leur passage du secondaire au collégial. Au total, en 2006, 7159 allophones s’inscrivaient au cégep en français contre 7427 en anglais. C’est donc dire qu’en réunissant les allophones provenant des réseaux français et anglais au secondaire, 49 % des allophones font leurs études collégiales en français et 51 % en anglais.

**BLOC C – La maîtrise préalable de la langue française par les candidats à l’immigration**

La maîtrise de la langue française est un atout indispensable à l’intégration des nouveaux arrivants dans une culture majoritairement francophone en Amérique du Nord. Autour de 63 % des postulants à l’immigration déclarent maîtriser le français comme langue seconde. Cela ne veut cependant pas dire qu’ils la maîtrisent suffisamment pour s’intégrer facilement dans le monde du travail, dans le monde culturel et dans l’univers social.

En ce qui a trait à la francisation des immigrants, l’offre de cours a été enrichie ces dernières années après une période particulièrement prononcée de disette, mais les efforts à déployer pour arriver à une offre intégrée, particulièrement en milieu de travail et plus spécifiquement dans les PME qui sont très souvent la porte d’entrée socio-économique des nouveaux arrivants, demeurent à faire. On évalue que 35 % des milieux de travail sont toujours anglophones dans la région métropolitaine.

Par ailleurs, les données indiquent aussi que 40 % des enfants d’immigrants décrochent de l’école. En raison de leur manque de connaissances langagières, leur niveau de préparation à l’école (maturité scolaire) fait souvent défaut. À court terme, cela nuit à leur intégration sociale et culturelle. À moyen terme, cela les éloigne du marché du travail.

**9** Est-ce que les candidats à l’immigration devraient faire la démonstration qu’ils possèdent un niveau intermédiaire de français pour être admis au processus de sélection à l’immigration au Québec?

**10** Le gouvernement du Québec devrait-il s’assurer qu’avant leur arrivée au Québec les candidats à l’immigration démontrent un niveau intermédiaire de français pour être admissibles à soumettre une demande d’immigration au Québec?

**BLOC D - Le maintien des familles sur l’île de Montréal**

Depuis 1986, le solde migratoire des individus de langue maternelle française de l’île de Montréal est déficitaire de 184 000 individus. Ce sont des milliers de familles qui, souvent par obligation, s’installent dans les banlieues. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce mouvement, notamment :

- la fiscalité des municipalités de la couronne montréalaise qui est plus avantageuse que celle de la Ville de Montréal;
- le coût d’acquisition des résidences qui est beaucoup plus élevé à Montréal qu’en banlieue;
- le développement et l’entretien des transports collectifs qui ont été sous-financés depuis la réforme des libéraux de 1992.

**11** Quelles sont les mesures qui seraient susceptibles de favoriser le maintien des familles sur l’île de Montréal?

## THÈME III

# L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

### 1. ÉTAT DE LA SITUATION

On estime que plus de 1,3 million de personnes devront pourvoir aux besoins en main-d'œuvre du Québec d'ici 2017. Les trois quarts de ces emplois découleront des mises à la retraite tandis que l'on prévoit la création de 313 000 nouveaux postes. La cadence de création de ces nouveaux postes sera à moitié moins rapide que celle connue durant les dix dernières années. Cette cadence sera freinée, indique-t-on, par le manque de main-d'œuvre disponible. De fait, le taux de chômage pourrait osciller, à la fin de la prochaine décennie, autour d'un plancher historique de 5 % étant donné la rareté de main-d'œuvre.

C'est dans la grande région métropolitaine de Montréal que la croissance de l'emploi sera la plus importante : 78 % des nouveaux emplois y seront créés. Cela contraste très fortement avec un taux de croissance de 2 % dans les régions-ressources où l'on compte près de 14 % de la population.

La demande d'une plus grande disponibilité de main-d'œuvre a provoqué une augmentation substantielle des volumes d'immigration au Québec durant les dernières années. Le volume annuel d'admissions est passé de 29 000 en 1999 à environ 46 000 en 2008.

### 2. LE GOUVERNEMENT SOUVERAINISTE, L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

L'immigration est une compétence partagée entre le Canada et le Québec. Un gouvernement souverainiste cherchera à occuper tout l'espace dans la compétence partagée qu'est l'immigration pour assurer aux personnes immigrantes une intégration réussie. À cette fin, il importe de favoriser leur intégration par l'emploi, par un suivi et un soutien et par leur établissement en région. Enfin, les valeurs fondamentales de la nation québécoise devraient être réaffirmées en vue de bien les accueillir.

### 3. THÈMES DES CONSULTATIONS ET QUESTIONS RELATIVES AUX ORIENTATIONS GÉNÉRALES

#### BLOC A – L'intégration des personnes immigrantes par l'emploi

Chez les immigrants établis depuis cinq ans ou moins, le taux de chômage se situait à 14,2 % en 2007, bien au delà du taux de chômage québécois. À Montréal, le taux de chômage de ces immigrants était de 18,1 % en 2006. Le taux de chômage des femmes immigrantes est encore plus important.

Parmi les immigrants, ce sont les ressortissants maghrébins et les membres des communautés visibles qui présentent les taux de chômage les plus élevés, soit respectivement 27,9 % et 20 %. Les ressortissants maghrébins comptent pourtant parmi les arrivants les plus scolarisés et ils parlent français. Les pays du Maghreb se classent parmi les premiers en ce qui concerne le nombre des admissions de ressortissants étrangers au Québec, même si le traitement des demandes de certificats d'admission accuse un retard considérable (entre trois et cinq ans) dans ces pays. On remarquera par ailleurs qu'Emploi-Québec n'offre que peu de services avec des agents spécialisés dans l'accompagnement et l'insertion en emploi de personnes immigrantes.

Seriez-vous favorables à ce que :

**1** Le volume des admissions de personnes immigrantes soit revu régulièrement en considérant les besoins réels du marché du travail québécois?

**2** Des services dédiés à l'insertion professionnelle et à l'intégration à l'emploi soient offerts aux personnes immigrantes?

**3** Le gouvernement du Québec établit des ententes de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avec les pays membres de la Francophonie, notamment en matière de reconnaissance des diplômes de formation?

**4** Le gouvernement du Québec soutient vigoureusement la formation de réseaux d'employeurs disposés à accueillir les membres des communautés immigrantes les plus touchées par le chômage?

**5** L'Administration publique fasse l'expérience de l'utilisation d'un curriculum vitae anonyme sans référence au pays d'origine ou à l'appartenance ethnique des candidats à un poste?

**BLOC B - Des mesures accrues de suivi et de soutien aux personnes immigrantes**

Les candidats à l'immigration au Québec doivent demander un certificat de sélection du Québec. Cette demande se fait d'abord sur un formulaire destiné à vérifier l'admissibilité des candidats. Ensuite, certains candidats admissibles sont rencontrés. Présentement, le taux de sélection sans entrevue avoisine les 20 %. Dès 2010, le gouvernement du Québec, par souci d'économie, augmentera ce taux à 40 %. Il faut savoir qu'un pourcentage important (le taux exact est inconnu, mais on pense qu'il oscille autour de 30 %) des demandeurs retiennent les services de consultants en immigration. Les activités de ces consultants ne sont pas réglementées par Québec puisqu'ils interviennent dans les pays d'origine auprès de populations non québécoises. Le Québec n'a ainsi aucune assurance relative à l'exactitude des informations que les consultants donnent aux candidats.

Par ailleurs, une fois admis et en sol québécois, il n'y a aucune obligation pour les nouveaux arrivants de rencontrer un agent d'immigration du ministère. De plus, le Québec ne leur donne pas l'opportunité de faire le point régulièrement sur leur intégration à la société québécoise, si bien que cette responsabilité repose quasi entièrement sur la débrouillardise et la volonté des nouveaux admis.

Le gouvernement du Québec laisse ainsi aux immigrants et aux ressources communautaires la responsabilité d'une intégration réussie. Par ailleurs, les budgets qu'il alloue aux organismes communautaires n'ont pas suivi l'augmentation fulgurante du volume des admissions durant les dix dernières années.

Seriez-vous favorables à ce que :

**6** Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, dans le but de mieux informer les candidats, de mieux les sélectionner et de mieux valider les informations présentées dans les dossiers, augmente de façon significative le nombre d'entrevues pour les candidats à l'immigration?

**7** Le gouvernement du Québec s'engage dans un suivi à l'intégration économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants dans lequel une obligation serait faite de prendre part à des rencontres avec un représentant du gouvernement?

**BLOC C - L'établissement des personnes immigrantes en région**

À peine 17 % des personnes immigrantes s'installent en région. Même si le nombre des immigrants en région augmente en fonction du volume global de nouvelles admissions, ce taux demeure à peu près inchangé depuis plusieurs années.

En 2006, les immigrants constituaient 3,7 % de la population de l'agglomération de Québec. Le maire souhaitait que Québec devienne une meilleure ville d'accueil pour les nouveaux arrivants. L'établissement des personnes immigrantes en région majoritairement francophone favoriserait davantage leur intégration. De plus, elles contribueraient à l'épanouissement économique et culturel de ces régions.

**8** Quelles mesures devraient être mises en place pour favoriser l'établissement des immigrants en région?

**BLOC D – L'affirmation des valeurs fondamentales de la nation québécoise**

L'accueil et l'intégration de nouveaux Québécois de toutes origines exigent plus que jamais, de l'État du Québec, une neutralité et une impartialité en regard des diverses demandes d'accommodements raisonnables qui peuvent lui être soumises. Les débats, depuis quelques années, nous indiquent qu'il serait important d'affirmer les valeurs fondamentales de la nation québécoise dans la Charte des droits et libertés de la personne et, notamment, la prédominance de la langue française, l'égalité des hommes et des femmes et la laïcité des institutions publiques.

En ce qui a trait à la laïcisation de nos institutions gouvernementales, on ferait erreur en ne référant qu'à la population immigrante. On se rappellera à cet effet que c'est sous un gouvernement du Parti Québécois que les institutions scolaires ont amorcé leur laïcisation au Québec. Cela visait toutes les confessions religieuses, incluant évidemment les plus importantes, dont le catholicisme et le protestantisme, qui sont partagées par une très vaste majorité de la population québécoise d'origine. La laïcité de l'État interpelle les membres de toutes les cultures et de toutes les confessions religieuses du Québec, aussi bien les premiers arrivants que les derniers.

Seriez-vous favorables à ce que :

9

Le Québec adopte une Charte de la laïcité et s'affirme en conséquence comme un État laïque et faisant la promotion de l'égalité des citoyens devant la loi et devant l'État sans égard à leurs croyances religieuses?

10

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec soit révisée de façon à ce que dans son interprétation et son application, il soit tenu compte des valeurs fondamentales de la nation québécoise : la prédominance de la langue française, l'égalité entre les femmes et les hommes, et la laïcité des institutions publiques?

## THÈME IV

# L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE NATIONALE, L'ÉDUCATION À LA CULTURE ET L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

### 1. ÉTAT DE LA SITUATION

Si le développement culturel du Québec passe par des politiques en matière de culture et de communications, par le renforcement de la langue française et par une meilleure intégration des personnes immigrantes, il passe également par des mesures dans le domaine de l'éducation, qu'il s'agisse de l'enseignement de l'histoire nationale, de l'éducation à la culture, de l'instruction dans une langue française de qualité, de la langue officielle, et aussi de la langue anglaise et d'autres langues.

En ce qui concerne l'enseignement de l'histoire nationale, il importe de marquer un grand coup et de donner une nouvelle importance à cette discipline dans nos établissements d'enseignement et à tous les niveaux du parcours d'études. La nation québécoise est pratiquement absente des nouveaux programmes d'histoire.

Il importe de rappeler l'importance de renforcer la qualité de l'éducation à la culture et de l'enseignement et la pratique des arts et des lettres. Plusieurs initiatives ont été prises par les commissions scolaires et les établissements d'enseignement du Québec et ont été soutenues par le Conseil des arts et des lettres du Québec et d'autres autorités aux niveaux national, régional et local.

En matière d'apprentissage des langues, des mesures s'imposent pour que les jeunes anglophones du Québec aient une maîtrise de la langue officielle et que les jeunes francophones aient, quant à eux, une très bonne connaissance de la langue anglaise.

### 2. LE GOUVERNEMENT SOUVERAINISTE, L'HISTOIRE NATIONALE, L'ÉDUCATION À LA CULTURE ET L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

Assumer ses responsabilités dans le domaine de l'enseignement de l'histoire nationale, de l'éducation à la culture et de l'apprentissage des langues suppose également d'en occuper tout le champ.

En ce qui a trait à l'histoire nationale, agir en gouvernement souverainiste se traduira par l'établissement de cours d'histoire nationale qui donneront une importance à la nation, comme phénomène humain, et à la nation québécoise, comme incarnation particulière de ce phénomène, et aux faits qui ont ponctué l'histoire de la nation québécoise. Agir comme gouvernement souverainiste dans ce domaine pourra, entre autres, se traduire par l'établissement de chaires de recherche du Québec en histoire nationale en réponse à une politique des «chaires de recherche du Canada» qui a privilégié, dans les universités québécoises, la recherche sur le multiculturalisme.

Pour agir en gouvernement souverainiste dans le domaine de l'éducation à la culture, il devra s'interroger sur les moyens qui devront être déployés pour permettre aux jeunes Québécois et Québécoises d'avoir pleinement accès à la culture québécoise et d'être également exposés à la diversité des expressions culturelles dans le monde.

Dans le domaine de l'apprentissage des langues, agir en gouvernement souverainiste sera de rappeler l'importance d'une maîtrise de la langue française, y compris par les jeunes anglophones du Québec, et l'importance pour les francophones d'avoir également accès à un enseignement de langue anglaise de qualité. Agir en gouvernement souverainiste devra également être caractérisé par une ouverture sur le monde que démontrera la volonté de faire apprendre aux jeunes d'ici une troisième langue, voire plusieurs autres langues, durant leur parcours scolaire.

### 3. THÈMES DES CONSULTATIONS ET QUESTIONS RELATIVES AUX ORIENTATIONS GÉNÉRALES

#### BLOC A - L'enseignement de l'histoire nationale

Au niveau primaire, le cours « univers social », qui englobe histoire, géographie et éducation à la citoyenneté, est avant tout axé sur la diversité et la comparaison entre sociétés (du nord et du sud, nomades et étatiques, etc.). Pour situer le Québec dans le temps et dans l'espace, il faut préalablement aborder les repères essentiels de la géographie des continents et de la succession des grandes époques de l'histoire. L'histoire n'est pas une succession de sociétés statiques, mais exige de comprendre des continuités et des ruptures : une évolution du temps appréhendée selon de grandes périodes. L'histoire n'est pas qu'une juxtaposition de sociétés diverses, elle implique une dynamique et, souvent, des conflits que ne saurait dissimuler une idéologie multiculturaliste.

Pour assurer une bonne connaissance des grandes époques de l'histoire du Québec au niveau primaire, seriez-vous favorables à ce que le gouvernement du Québec :

- 1 Privilégie la connaissance de l'univers social dans une « société » et un « territoire » particuliers, soit celui du Québec et revoie complètement la façon de présenter l'histoire aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles afin d'être plus précis quant aux lieux, aux dates et aux époques qui référerait au Québec et au monde ?

L'enseignement de l'histoire au secondaire doit fournir aux élèves québécois de toutes origines des connaissances historiques sur le Québec et la nation québécoise. De telles connaissances doivent être acquises par tous ceux et celles qui sont appelés à devenir citoyens et membres de cette nation. Enseigner l'histoire de cette nation n'implique aucune idée préconçue quant à l'option constitutionnelle des uns et des autres (fédéralisme, autonomie, souveraineté), mais l'absence de la référence nationale peut avoir des conséquences graves qui vont au delà des préférences en matière d'option constitutionnelle. Il conviendrait de rééquilibrer le cours d'histoire du Québec afin qu'il ne présente pas uniquement son évolution dite sociale (révolution

industrielle, urbanisation, État-providence) ou identitaire (reconnaissance des droits des nouveaux arrivants, des femmes, des autochtones), mais aussi son évolution nationale.

Pour que soient transmises aux élèves québécois de toutes origines des connaissances historiques sur le Québec, seriez-vous favorables à ce que le gouvernement du Québec :

- 2 Réintègre la référence au Québec dans le titre des cours de secondaire III et IV consacrés à l'histoire et scinde l'enseignement de l'histoire et de l'éducation à la citoyenneté ?

- 3 Axe l'éducation à la citoyenneté sur la connaissance de nos institutions et la préparation à l'exercice des droits et des devoirs du citoyen ?

Il faut également améliorer la connaissance de la société québécoise chez les jeunes du collégial. Seuls 2424 cégépiens avaient suivi un cours d'histoire du Québec en 2008, c'est-à-dire moins de 5 % des élèves inscrits.

Pour corriger cette situation, seriez-vous favorables à ce que le gouvernement du Québec :

- 4 Ajoute une « compétence » de connaissance du Québec qui s'appliquerait à tous les programmes du collégial de façon à ce que l'étudiant soit en mesure de comprendre les origines et les caractéristiques de la société québécoise ainsi qu'un cours obligatoire sur le Québec dans le profil sciences humaines ?

Au niveau universitaire, il importe de rendre compte du phénomène national dans toute sa complexité, notamment au Québec. Nos universités ont délaissé, au fil des décennies, la recherche et l'enseignement de l'histoire du Québec. La politique des « chaires de recherche du Canada » a d'ailleurs privilégié la recherche sur le multiculturalisme et la diversité ethnique.

Pour corriger cette situation, seriez-vous favorables à ce que le gouvernement du Québec :

- 5** Crée un centre à l'Institut national de recherche scientifique qui serait exclusivement consacré à l'histoire politique du phénomène national au Québec et des chaires de recherche en histoire nationale du Québec qui relèveraient directement de ce nouveau centre de recherche ?

**BLOC B - L'éducation à la culture**

L'État québécois doit poursuivre le travail déjà entrepris pour faire des établissements scolaires des lieux privilégiés d'apprentissage de la culture, de coordination et d'organisation de sorties culturelles, permettant ainsi la fréquentation des arts de la scène, la participation à des activités muséales et à des événements dans d'autres disciplines artistiques.

Dans ce contexte, seriez-vous favorables à ce que le gouvernement du Québec :

- 6** Consolide les partenariats entre le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports et celui de la Culture et des Communications et fasse des institutions scolaires un lieu privilégié d'éducation à la culture ?
- 7** Adopte de nouvelles mesures pour assurer la fréquentation d'activités culturelles (arts de la scène, activités muséales et autres disciplines artistiques) extérieures à leur milieu scolaire aux élèves des niveaux primaire et secondaire ?

**BLOC C - Une langue française de qualité**

Comme l'affirmait le rapport de la Commission des États généraux sur la langue française, «un sérieux coup de barre doit être donné afin que la maîtrise du code linguistique de la langue (orthographe d'usage et grammaticale, ponctuation et syntaxe de la phrase complexe) soit progressivement acquise chez les élèves du primaire et du secondaire. Les déficiences actuelles à cet égard sont un grave facteur de décrochage scolaire qui se répercute au collégial, mettant en danger le succès de ces études et l'accès éventuel à l'université». Ce coup de barre passe par l'adoption d'une série de mesures visant à assurer l'enseignement d'une langue française de qualité.

Dans cette perspective, seriez-vous favorables à ce que :

- 8** Soit élaboré un plan précis pour un enseignement de langue française de qualité liant tous les niveaux de scolarité et permettant de suivre de cycle en cycle, dans un dossier personnalisé, l'évolution de chaque élève et, le cas échéant, de détecter ses faiblesses afin d'y remédier le plus tôt possible ?
- 9** Le personnel des centres de la petite enfance s'impose des exigences en matière de langue française dans ses rapports avec les enfants ?
- 10** Les grands textes des littératures québécoise, française et des Amériques soient la pierre d'assise de l'enseignement de la langue française ?
- 11** Les établissements d'enseignement mettent sur pied des mesures d'appui au personnel enseignant le français de manière à assurer un meilleur apprentissage et une meilleure maîtrise du français ?

**BLOC D - L'apprentissage de la langue officielle, de la langue anglaise et des autres langues**

La langue française est la langue officielle et commune de la nation québécoise. C'est pourquoi les jeunes anglophones du Québec doivent avoir une maîtrise de la langue française et, à cette fin, un accès à un apprentissage de la langue.

Par ailleurs, la maîtrise de la langue anglaise est fortement souhaitée par une large majorité de Québécois et Québécoises francophones et les jeunes francophones devraient également avoir accès à un enseignement de la langue anglaise de qualité.

Pour l'enseignement d'une troisième langue et des autres langues, la Commission des États généraux sur la langue française suggérerait que «l'enseignement d'une troisième langue vivante devrait être introduit progressivement à partir du secondaire et, comme pour l'anglais, en continuité jusqu'à la fin des études collégiales. Même si l'espagnol a des chances d'être choisi par de nombreux élèves, la commission croit que le réseau scolaire devrait offrir le choix le plus large possible de langues vivantes. L'Europe et l'Asie comptent également des langues aux dimensions culturelles et pratiques considérables. L'enseignement d'une troisième langue doit être confié à des personnes qui maîtrisent la langue enseignée et qui ont reçu une formation en enseignement des langues secondes».

En conséquence, seriez-vous favorables à ce que :

**12** De nouvelles mesures soient prises pour favoriser l'apprentissage de la langue officielle par les anglophones du Québec aux niveaux primaire et secondaire et pour favoriser l'apprentissage de la langue anglaise par les francophones aux niveaux primaire et secondaire ?

**13** Le gouvernement du Québec rende obligatoire la maîtrise de la langue française pour les étudiants inscrits dans les cégeps anglophones ?

**14** Le gouvernement du Québec rende accessible l'apprentissage d'un anglais de qualité dans les cégeps francophones ?

**15** L'enseignement d'une troisième langue soit introduit progressivement à partir du secondaire et en continuité jusqu'à la fin des études collégiales ?

**PQ.ORG**